MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
# SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 30 du mois de septembre à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du C.C.A.S.
**Présents** : Mme VIENOT - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux,
Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme ROURE - Mme PECHARD - Membres.
**Absents excusés** : M. VINCENT - Mme DEMIERRE - Mme BROGLY
**Absent** : Mme SAUQUET
**Secrétaire de séance** : M. CALMET Pierre

=-=-=-=-=

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de madame Véronique VIENOT, vice-présidente du C.C.A.S.

Avant de se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de la séance du 1er avril 2025, mesdames les membres du conseil d'administration sont invités à désigner le ou la secrétaire de séance.

Monsieur Pierre CALMET est désigné à l'unanimité comme secrétaire pour la séance du 30 septembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 1er avril 2025 est adopté à l'unanimité.

## 1 - PRISE EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Après examen de la situation sociale de trois familles pour trois enfants, le conseil d'administration du C.C.A.S. décide la prise en charge de dettes concernant le restaurant scolaire pour un montant total de **425.36 €** ainsi que la gratuité jusqu'à la fin de l'année au bénéfice d'un enfant.

Le conseil d'administration délibérant **PREND ACTE** de la présente délibération.

## 2 - PRISE EN CHARGE FACTURE ELECTRICITE - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

L'assemblée se prononce sur la prise en charge totale de la facture d'électricité d'une personne en difficulté. Le montant de cette prise en charge est de **386.85 €**,

Le conseil d'administration délibérant **PREND ACTE** de la présente délibération.

## 3 - PRISE EN CHARGE DE FACTURES D'EAU - INFORMATION

Une information est présentée au conseil d'administration du C.C.A.S. concernant 17 demandes de prises en charge de factures d'eau pour un montant total de **3142.93 €.**

Le conseil d'administration délibérant **PREND ACTE** de la présente délibération.

## 4 - SECOURS - DELIVRANCE DE BONS ALIMENTAIRES - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame VIENOT, vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation accordée au président du C.C.A.S. et, par subdélégation, à elle-même pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 € et afin d'aider les plus démunis et les familles en difficulté, ont été délivrés **du 1er mars au 31 août 2025 :**


*Hôtel de ville – Place des Résistants – 83430 SAINT-MANDRIER-sur-MER*
*Tél : 04.94.11.51.60 – Télécopie : 04.94.63.52.74 – e-mail : info@ville-saintmandrier.fr*

- **174 bons de 60 € et 10 bons de 30 € pour un montant total de 10 740 €**

Le conseil d'administration délibérant **PREND ACTE** de la présente délibération.

**5 – CONVENTION DE PARTENARIAT et D'ADHESION – DELTA REVIE 83 – MISE A JOUR**

Madame la vice-présidente demande aux membres du conseil d'administration d'approuver la mise à jour de la convention de partenariat en matière de prestations de services et d'autoriser monsieur le président du CCAS à signer ladite convention.

**DELIBERATION ADOPTE à l'UNANIMITE.**

Les points présentés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 30.

Fait à Saint-Mandrier-sur-mer, le 1er octobre 2025.

La vice-présidente,



Véronique VIENOT



*Hôtel de ville – Place des Résistants – 83430 SAINT MANDRIER-sur-MER*
*Tél : 04.94.11.51.60 – Télécopie : 04.94.63.52.74 – e-mail : info@ville-saintmandrier.fr*